

ditions ne dépendaient pas de nous au Canada, les rires ont surgi du côté des conservateurs. Que serait-il arrivé si le Canada avait administré sa propre économie en vase clos, s'il avait appliqué une réglementation absolue sans égard aux autres nations? Aurait-il réussi, comme il l'a fait jusqu'ici, à tenir tête à la hausse du coût de la vie? La demande de denrées de la part des autres pays, qu'ils fussent ou non en mesure de payer, en d'autres termes, le besoin de ces denrées, a créé une situation mondiale qui a bouleversé l'économie canadienne et, si l'on est sincère, on constatera que le coût de la vie au Canada a moins monté que dans tout autre pays.

Aucun pays ne peut égaler le Canada sous le rapport de l'administration. Naturellement, nous voulons tous améliorer la situation au Canada. Je ne doute pas qu'un seul honorable député ne fût pas animé des meilleures intentions en parlant à propos de la motion. Mais nous devons nous rendre compte des faits qui s'offrent à nous dans les conditions où nous vivons. Si la question intéressait uniquement le Canada, si l'on pouvait affirmer qu'il y a une différence entre les prix de vente des denrées, dans les transactions ou dans le coût de production,—différence attribuable à un intermédiaire ou une coalition quelconques,—la situation serait tout autre. Mais ce n'est pas là une situation qui soit propre au Canada. Cependant, le présent Gouvernement, qui a dirigé le pays à travers les années les plus difficiles de son histoire, a eu le courage de déclarer: "Nous allons nommer un comité et, s'il existe un remède,—il n'a pas dit qu'il ne l'appliquerait pas,—que ce soit la taxe de vente, la loi des enquêtes sur les coalitions, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, les régies ou les subsides qui nous le fournissent, nous appliquerons ce remède."

L'affaire dont la Chambre est saisie n'était pas contentieuse au point de nécessiter un débat d'une semaine. Je reconnais la générosité du leader de la Chambre et de l'Orateur, qui ont laissé les députés aborder tous les sujets et de s'égarer ici et là. On a toléré et accepté la chose; même si notre patience a été mise à l'épreuve, cela était acceptable. Cependant, je le répète, la motion n'est pas à ce point contentieuse qu'on ait dû lui consacrer un débat aussi long. Si le rapport du comité n'est pas agréable à la Chambre, celle-ci aura tout le temps voulu d'étudier les moyens à prendre. Quoi qu'il en soit, c'est le présent Gouvernement qui, le premier, a institué le régime des régies et des subventions, et non pas un autre groupe. Il a appli-

[M. Hartt.]

qué ce régime avec succès lorsqu'il s'imposait, et il saura voir, maintenant, à ce que le coût de la vie cadre avec le salaire de l'ouvrier canadien.

M. D. S. HARKNESS (Calagry Est): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Cartier (M. Hartt) ne semble pas très au courant de l'objet de la motion. Il semble croire qu'il s'agit d'une mesure préparatoire à la présentation d'un bill, ou quelque chose du genre. Pourtant, il faut dire qu'il a une idée aussi claire de cette affaire que des autres questions qu'il lui est arrivé de discuter. Il ne semble guère connaître qu'un sujet, Barnum & Bailey. Je lui propose de se joindre à ce cirque, qui, j'en suis sûr, lui permettront de manifester tous ses talents.

M. HARTT: J'irai y voir mon honorable collègue.

M. HARKNESS: Pour ce qui est de la motion, j'ai quelques observations à formuler relativement aux propos que tenait mardi dernier le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Des commentaires de cet ordre sont particulièrement opportuns car je tiens la teneur de son discours pour caractéristique de l'attitude qu'adopte le Gouvernement envers la motion tendant à constituer un comité chargé de faire enquête sur les prix. En somme, les observations du ministre ont eu pour effet d'interpréter à faux les événements et d'induire en erreur la Chambre et le pays. Le ministre a voulu démontrer que les agriculteurs et les groupements agricoles sont satisfaits des programmes qu'il a adoptés et des contrats alimentaires qu'il a conclus. A l'appui de ses opinions, il a l'autre jour donné lecture d'une lettre émanant du Conseil canadien des aviculteurs où l'on se disait satisfait du dernier contrat conclu avec la Grande-Bretagne à l'égard des œufs. Plus tard, on a mis en doute la prétention qu'aurait ce conseil à représenter les aviculteurs, mais quoi qu'il en soit, la production d'œufs ne constitue pas l'une des branches maîtresses de notre agriculture, encore qu'elle ne manque pas d'une certaine importance.

Il a mentionné ensuite une résolution adoptée au congrès que la Fédération canadienne de l'agriculture a tenu à Brockville il y a une dizaine de jours. Quiconque lit le texte de cette résolution est forcé d'admettre qu'elle n'étaye en rien la thèse du ministre. Cette résolution a été suivie d'une autre, concernant le bétail, dans laquelle le Gouvernement et son programme étaient nettement dénoncés. J'ignore comment il se fait que le ministre ait pensé le contraire. J'imagine qu'il prenait ses desirs pour des réalités. Qu'on me permette